



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du mercredi 11 février 2026

mercredi 11 février 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 05 février
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES :

*En exercice : 29 ; Présents : 18 ; Ayant pris part au vote : 18 ; Absents Excusés : 12 ; Pouvoir(s) : 1 ;
Suppléés : 2 ;*

Sont présent.e.s: BURNEQUEZ Pierre, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FAVRE Lucine,
GELION Charles, GUILLEMIN Stéphane, HOUSER Thierry, JACOULOT Ludovic, LERAT Jean-Marc,
PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, ROBERT Gilles, RONDOT Dominique, RUSSO Samuel,
SIMON Marc, VANHEE Michèle, VIENNET Hervé, VUILLEMIN Thierry

Sont absent.es, excusé.e.s: ERNST Jocelyne, GAIFFE Florian, HUMBERT Eric suppléé par
GUILLEMIN Stéphane, JEANGUYOT Thomas, LEMOINE Christophe, LEROUX Denis, PRETOT
Bernard, RENAUD Jérôme, RENAUD Marlène, VUILLEMIN Jean-Luc, TRIMAILLE Emilie, BINETRUY
Anaïs

Sont présent.e.s non votant: VUILLEMIN Thierry

Sont représenté.e.s: CERUTTI Charlène représentée par PAGNOT Valérie

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame VANHEE Michèle,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a
acceptées.

Délibération n° :

D_2026_008

OBJET :

Modification des statuts de la CCPR

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5-1 et L.5211-17,
- Les statuts en vigueur de la Communauté de Communes du Plateau du Russey,

Considérant :

- La nécessité d'actualiser les statuts dans la perspective du renouvellement des instances communautaires,
- Que ces modifications ne portent pas sur les compétences exercées,
- Qu'elles visent à sécuriser juridiquement l'organisation future,
- Qu'elles permettent de préserver la liberté d'organisation de la prochaine mandature,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Date de transmission de l'acte: 12/02/2026
Date de réception de l'AR: 12/02/2026

025-242504355-D_2026_008-DE
A G E D I

DÉCIDE :

- Modification des articles 4 et 5 des statuts

Les articles 4 et 5 des statuts de la Communauté de Communes du Plateau du Russey sont modifiés comme suit :

□ Article 4 – Composition du Conseil communautaire

L'article 4 est désormais rédigé comme suit :

« La Communauté de Communes est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus par les Conseils municipaux de chacune des communes membres, dont le nombre et la répartition sont fixés par arrêté préfectoral l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux. »

□ Article 5 – Bureau communautaire

L'article 5 est désormais rédigé comme suit :

« Le Conseil communautaire fixe librement la composition du Bureau, dans la limite des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il élit, parmi ses membres, le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau. »

- La présente modification est transmise aux communes membres afin qu'elles se prononcent conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-VALIDE les modifications et ajouts apportés aux statuts de la CCPR ;

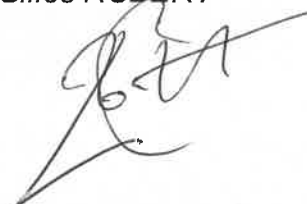
-TRANSMET le projet de statuts modifiés aux communes membres, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, en vue de leur approbation.

Résultat du vote: Pour :18, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Gilles ROBERT



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/02/2026.

Date de transmission de l'acte: 12/02/2026

Date de réception de l'AR: 12/02/2026

025-242504355-D_2026_008-DE

A G E D I